

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2016

Affiché le 10/05/2016

## **Mission donnée à A2G pour l'établissement du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), de l'analyse des offres et suivi de chantier à A2G pour l'aménagement de la route des Côtes.**

Le cabinet de géomètres A2G a réalisé une étude topographique d'un projet d'aménagement de la Route des Côtes. Le Conseil Municipal a décidé de confier la mission d'établissement du DCE, de l'analyse des offres et du suivi de chantier à ce même cabinet.

## **Saisine du SYANE pour l'inscription de l'opération d'aménagement de la route des Côtes à son programme d'actions**

Le Conseil Municipal a décidé de saisir le SYANE pour l'inscription de l'opération d'aménagement de la Route des Côtes à un prochain programme d'actions.

## **Elaboration du PLU : Clôture de l'opération de la ZAC du Clos des Revieux.**

Dans la mesure où l'aménagement de la ZAC des Revieux est aujourd'hui achevé, le Conseil Municipal a donné son accord à la suppression de la ZAC du Clos des Revieux dans le cadre de la procédure actuelle de révision du POS pour élaborer un PLU.

## **Signature d'un bail emphytéotique sur un bien porté par l'EPF de la Haute-Savoie (opération logements sociaux du centre village)**

Le Conseil Municipal, a autorisé l'EPF à signer un bail emphytéotique au profit de HALPADES sur les parcelles en portage en vue de réaliser son projet de logements aidés.

## **Contribution communale au financement des investissements et des charges d'exploitation relative à la création d'une infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) – approbation du plan de financement**

La Commune a confié au SYANE la mission d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides. Le Conseil Municipal a accepté le plan de financement correspondant proposé par le SYANE :

Objet	Montant de la contribution communale € HT
Financement des investissements	3250€

Objet	Montant estimatif de la contribution annuelle communale € HT par borne
Charges d'exploitation	450€

## **Elaboration de la liste préparatoire des jurés d'assises année 2016**

Comme chaque année, le Conseil Municipal a constitué la liste préparatoire des personnes susceptibles d'être désignées pour siéger en tant que Jurés d'Assises. Pour Menthon Saint Bernard, cette liste se compose de 3 noms selon l'arrêté préfectoral n°2016-0075 du 18 avril 2016.

## **Avis sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de fusion de la Communauté de l'Agglomération d'Annecy , de la Communauté de Communes du Pays d'Alby, de la Communauté de Communes du Pays de Fillière, de la Communauté de Communes de la Rive Gauche du Lac d'Annecy et de la Communauté de Communes de la Tournette.**

L'arrêté préfectoral du 13 avril 2016 porte projet de périmètre de fusion de la Communauté de l'Agglomération d'Annecy, de la Communauté de Communes du Pays d'Alby, de la Communauté de Communes du Pays de Fillière, de la Communauté de Communes de la Rive Gauche du Lac d'Annecy et de la Communauté de Communes de la Tournette. A compter de la notification de l'arrêté de projet (20 avril 2016), les organes délibérants des EPCI et des Communes disposent d'un délai de 75 jours pour se prononcer. Sur la base des avis transmis pas les

collectivités, la fusion sera définitivement prononcée par arrêté préfectoral avant le 31 décembre 2016 pour une entrée en vigueur effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017, soit à l'issue de cette consultation si l'arrêté de projet de périmètre recueille l'avis favorable d'au moins 50% des conseils municipaux des communes concernées représentant 50% de la population totale, y compris l'accord du conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le 1/3 de la population totale, soit le cas échéant, après saisine éventuelle de la commission départementale de coopération intercommunale.

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable au projet de périmètre présenté.

### **Autorisation à déposer un dossier de Déclaration d'Intérêt Général couplé à la demande de déclaration au titre de la loi sur l'eau auprès des services de l'Etat, pour les aménagements hydrauliques du Nant de la Touvière.**

Par deux délibérations en date du 6 juillet 2015, le Conseil Municipal a accepté de confier la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet Hydrétudes et de constituer un groupement de commandes avec la Commune d'Alex et la CCT pour la réalisation de travaux visant à réguler les débordements récurrents du Nant de la Touvière. L'établissement coordonateur est la Commune d'Alex. L'ensemble des autorisations administratives ayant été obtenues, les travaux seront réalisés en une seule phase en 2016. Considérant la présence de propriétés privées sur et aux abords des aménagements du Nant de la Touvière, une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) doit être déposée avant le début des travaux. La DIG permet de légitimer l'engagement de fonds publics sur des parcelles privées dans un cadre d'intérêt général. Les délibérations des conseils municipaux des communes d'Alex et de Menthon-Saint-Bernard "autorisant à déposer le dossier de Déclaration d'Intérêt Général couplé à la demande de déclaration au titre de la loi sur l'eau auprès des services de l'Etat, pour les aménagements hydraulique du Nant de la Touvière" sont à joindre aux dossiers. Le Conseil Municipal a autorisé le Cabinet Hydrétudes à déposer pour le compte de la Commune le dossier de Déclaration d'Intérêt Général ainsi que le dossier de demande de déclaration au titre de la loi sur l'eau auprès des services de l'Etat.

### **Approbation de l'acte constitutif d'un groupement de commandes pour le choix d'un bureau d'études chargé d'établir un cahier des charges d'une consultation pour la fourniture, l'installation et la maintenance sur 3 ans d'un système de vidéoprotection et le suivi des travaux dans 11 Communes. Coordonnateur du groupement, Monsieur le Maire de MENTHON SAINT BERNARD.**

Le Conseil Municipal a approuvé la constitution d'un groupement de commandes pour le choix d'un Bureau d'Etudes chargé d'établir un cahier des charges d'une consultation pour la fourniture, l'installation et la maintenance sur 3 ans d'un système de vidéoprotection et le suivi des travaux entre les Communes de DINGY SAINT CLAIR, DOUSSARD, FAVERGES-SEYTHENEX, MENTHON SAINT BERNARD, LATHUILE, LA CLUSAZ, LE GRAND BORNAND, SEVRIER, THONES, VAL DE CHAISE, VEYRIER DU LAC.

### **Acquisition de parcelles boisées.**

Dans le cadre des acquisitions de parcelles boisées le long de la route de Thônes, certains propriétaires souhaitent vendre des parcelles. En l'espèce, c'est le cas pour les parcelles AC 37 La Rochette 2 a 26 ca et AC 53 La Rochette 99 ca. Le Conseil Municipal a accepté l'acquisition de ces deux parcelles au prix de 1€ le m2.